



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE

Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée

Communiqué de presse
Mardi 23 avril 2019

VOTRE CONTACT PRESSE :

LPO Vendée

La Brétinière
85 000 La Roche-sur-Yon

Frédéric Signoret

Président de la LPO Vendée

Perrine Dulac

Chargée d'études de la LPO Vendée

Tél : 02 51 46 21 91
ou 02 51 49 76 53

La LPO Vendée est opposée à l'ouverture anticipée de la chasse au 3 août 2019 sur le domaine public maritime

Le projet d'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2019-2020 prévoit une ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau sur le domaine public maritime **dès le 3 août**, sur les estrans de la côte est de l'île de Noirmoutier (Barbâtre, La Guérinière) et entre la pointe d'Arçay et la pointe de l'Aiguillon.

Outre le fait que l'ouverture de la chasse en pleine période touristique pose des questions de sécurité et de tranquillité des randonneurs et touristes, cette disposition est **incompatible avec la conservation de plusieurs espèces rares ou menacées** :

- pour la partie Barbâtre / La Guérinière : la zone qui serait autorisée pour la chasse se trouve à proximité immédiate de la Réserve Naturelle Régionale du polder de Sébastopol, qui accueille la plus importante colonie de sternes et de mouettes mélanocéphales de la côte Atlantique, et confère à ce site une importance et une responsabilité nationale pour la conservation de ces espèces protégées et inscrites à l'annexe I de la Directive Européenne 2009/147/CE. Début août, une partie des jeunes sternes, mouettes et avocettes nées sur le polder ne vole pas encore et est ravitaillée par les adultes, ceux-ci se nourrissant en partie dans la baie. Nous craignons que les dérangements occasionnés par les tirs ne compromettent la survie de ces jeunes oiseaux.
- pour les 2 secteurs : les études récentes¹ ont montré qu'en période estivale des barges à queue noire de la sous-espèce continentale nées dans la région fréquentent les estrans vendéens avec les autres limicoles. Cette espèce est menacée mondiale (diminution des populations européennes de 75 % en 30 ans), et la région Pays de la Loire accueille la quasi totalité des nicheurs français. L'espèce bénéficie d'un moratoire de chasse, mais permettre la chasse sur le domaine public maritime dès le début août est de nature à perturber ces populations très menacées. En outre les limicoles qui fréquentent les vasières subissent déjà, à cette saison, de nombreux dérangements.

La LPO Vendée est donc opposée à l'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau sur le domaine public maritime dès le début août.

¹. Voir Robin F., Lelong V. & Sudraud J., 2017. Sur la ségrégation spatiale des sous-espèces de Barge à queue noire *Limosa limosa* en France. *Ornithos*, 24-1 : 12-16.

LPO Vendée

Siège social : La Brétinière • 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 02 51 46 21 91 • <http://vendee.lpo.fr> • www.faune-vendee.org • vendee@lpo.fr